

#### **144. Hypothèque d'une fratrie en indivision** **1656 février 6 a. s. Neuchâtel**

*Demande sur la possibilité d'hypothéquer un bien pour un frère sans passer par le partage des biens.*

Le VI<sup>e</sup> de février 1656<sup>a</sup> [06.02.1656], en Conseil général, président sieur maitre bourgeois Abraham Dardel. [...] / [fol. 329r]

5

Dudit jour que devant en Conseil estroict.

<sup>b</sup>-Pour un points de coustume<sup>-b c</sup>

Sur la requeste de Jehan Jeannin tuteur de Marguerite fille de feu Pierre Mayre des Verrieres, aux fins d'avoir le poinct de coustume suivant, sçavoir si un frère peu hypothéquer de son bien a autre condition que celle d'un partage.

10

**Original** : AVN B 101.01.01.007, fol. 329r ; Papier, 23.5 × 34 cm.

<sup>a</sup> *Souligné.*

<sup>b</sup> *Ajout dans la marge de gauche.*

<sup>c</sup> *Ajout dans la marge de gauche d'une main plus récente au crayon : Délibération.*